



Certificat d'Accréditation

N° : 2-043 Rév 00

ALGERAC, reconnu par le décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, atteste que :

Eurl ACC
Algérienne de Contrôle et Construction

Adresse : Cité 102 Logements - Didouche Mourad N° 04
23000 Annaba -ALGERIE

est accrédité selon la norme ISO/CEI 17020:2012 (en tant qu'organisme d'inspection de type A) et les règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'inspection suivantes :

- ✓ Inspection dans les Ouvrages et Installations Industrielles ;
- ✓ Agréage des Produits.

Les activités et les sites concernés, couverts par l'accréditation sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

Date de prise d'effet : 15/11/2021
Date de fin de validité : 14/11/2024

Le Directeur Général

Nouredine BOUDISSA

ANNEXE TECHNIQUE

N° 2-043 Rév 00

L'Organisme d'inspection :

Eurl ACC, Algérienne de Contrôle et Construction

Cité 102 logts Didouche Mourad N° 04, Annaba 23000.

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : ISO/CEI 17020 :2012 en tant qu'organisme d'inspection de type A dans les domaines :

- Inspection dans les Ouvrages et Installation Industrielles ;
- Agréage des produits.

Note : Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

SITES CONCERNES	Siege : cité 102 logts Didouche Mourad N° 04, Annaba 23000 - Tel : 038 84 98 53 / 0661 32 26 71 - Fax : 038 84 98 53 - Email : a.aouadi@acc-dz.com
------------------------	--

Date de prise d'effet : 15 novembre 2021

Date de fin de validité : 14 novembre 2024

**Pour le Directeur Général et par délégation
Le Chef de Département Inspection**

Hocine LARBI

Cette annexe peut faire l'objet de modification, pour cela la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise

PORTEE D'ACCREDITATION

Domaine Général : 1. ELECTRICITE				
Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité.....	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation procédures internes, spécifications techniques
1.1 Contrôle des Appareils et Installations Electriques (APE)	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle visuel (VT) - Prise de mesure 	<ul style="list-style-type: none"> -Inspection périodique -Inspection avant mise en exploitation -Inspection sur chantier 	<ul style="list-style-type: none"> -Un ohmmètre -Un mégohmmètre-Un ampèremètre-Mesureur de terre 	<ul style="list-style-type: none"> -Décret Exécutif N°01-342 du 28 Oct.2001 Décret Exécutif N°21-261 du 13/06/2021. -Procédures Internes : PT.1/APE-PT.2/APE-PT.3/APE-PT.4/APE-PT.5/APE-PT.6/APE-PT.7 -CEI 60 364 – NF C15 100,-NFC 13-100/200 -NFC 52 100.
Domaine Général : 2. ELECTROMECHANIQUE				
2.1 Contrôle des Appareils de Levage (APL)	<ul style="list-style-type: none"> -Contrôle Visuel (VT) -CND 	<ul style="list-style-type: none"> -Inspection périodique -Inspection avant mise en exploitation -Inspection sur chantier -Inspection après modification 	<ul style="list-style-type: none"> -Théodolite -Pied à coulisse -mètre laser 	<ul style="list-style-type: none"> -Décret n° 91-05 du 19.01.1991 Procédures Internes : PT.1/APL-PT.2/APL-PT.3/APL-PT.4/APL-PT.5/APL-PT.6/APL-PT.7/APL-PT.8/APL-PT.9/APL-PT.10/APL. Normes applicables ISO/EN/NA.

Domaine Général : 3. EQUIPEMENTS SOUS PRESSION

3.1 Contrôle des Appareils à Pression APG/APV (Gaz/Vapeur)	-Contrôle Visuel (VT) -CND	-Inspection périodique -Inspection avant mise en exploitation -Inspection sur chantier -Inspection après modification	-Mesureur d'épaisseur -Endoscope -Torche électrique	-Décret n° 90-245 -Décret n°90-246 -Décret n°21-261 du 13/06/2021. -Procédures Internes : -PT14, PT1/APVG-PT2/APVG-PT3/APVG-PT5/APVG-PT6/APVG-PT7/APVG-PT8/APVG-PT9/APVG-PT10/APVG-PT15/APVG-PT16/APVG-PT.17/APVG. -CODAP – ASME - CODETI-API.
---	---------------------------------------	--	---	--

Domaine Général : 4. AGREAGE DES PRODUITS

4.1 Agréage des Produits (Contrôle Visuel/Quantité) Inspection d'expédition de toutes marchandises	Visuel	Examen visuel des produits, vérification de la nature du produit, étiquetage et emballage, Dénombrement.	-Appareil à photo -Pieds à coulisse -Marqueur	- Cahier des charges - Procédures internes : PT.1/AGR-PT.2/AGR-PT.3/AGR -PT.4/AGR -PT.5/AGR. - Règlement spécifique au produit. - codes /Normes d'application .
---	---------------	--	---	--